ajouté sur le site de la ville le : 25 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20250613-2025-112-AI
Date de télétransmission : 13/06/2025
Date de réception préfecture : 13/06/2025

Décision N° 2025 - 112

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre SUWALSKI MUSIC et la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122-22 et L 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de développer des initiatives culturelles,

VU la proposition de Madame Katrine SUWALSKI, agissant au nom et pour le compte de SUWALSKI MUSIC, de :

- Programmer un concert de BonNoir Trio AVEC Simon Winse, Ayi Solomon et Katrine Suwalski le dimanche 7 décembre 2025 à 11h au Centre Rudolf Noureev, pour un montant net à payer de 1 250€,

DECIDE,

DE SIGNER le contrat de cession avec SUWALSKI MUSIC pour le spectacle précité,

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes, et notamment :

- Le règlement des droits d'auteurs à la SACEM et autres organismes

IMPUTATION à la fonction 316, articles 6042 et 65818 par prélèvement au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 3 juin 2025,

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération